



## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

La Rochelle, le 16 décembre 2021

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du Conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

## **PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

La croissance de la zone Euro devrait s'établir à +5 % pour l'année 2021, une évolution autour de +4.3% est attendue sur l'année 2022.

En France, la reprise économique amorcée depuis le printemps devrait permettre une hausse importante du PIB en 2021, à hauteur de +6.2%. Une évolution de l'ordre de 4% est envisagée sur l'année 2022.

En matière d'inflation, une augmentation de la croissance des prix à la consommation est constatée depuis le milieu de l'année 2021, elle devrait s'établir à 2.5% en année pleine. Une légère diminution de l'inflation est attendue sur l'année 2022 (+2%).

Le projet de Loi de Finances pour 2022 prévoit une diminution du déficit public pour atteindre 4.8% du PIB en fin d'année 2022 (contre -8.1% fin 2021).

## **PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022**

### Projet de loi de finances 2022 : Mesures relatives aux collectivités

Le projet de loi de finances pour 2022 présente relativement peu de mesures impactant les collectivités, cependant trois points peuvent être retenus :

- Stabilité de l'enveloppe globale de DGF pour 2022

L'enveloppe globale de la DGF prévue pour 2022 est gelée à son niveau de 2021, soit une enveloppe de 26.8 Mds d'euros. A l'intérieur de cette enveloppe, les augmentations de certaines

dotations (liées à la démographie, ou à l'abondement DSU/DSR) sont financées par les collectivités elles-mêmes. Pour la Communauté d'agglomération, cela se traduira par une diminution de la dotation de compensation (une des 2 composantes de la DGF) d'environ 200 K€.

- Poursuite du soutien à l'investissement local

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 M€ de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

- Réforme a minima des indicateurs financiers

Suite à la réforme fiscale, et notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation, les indicateurs financiers, principalement utilisés pour la répartition de la DGF, doivent être ajustés :

- Elargissement des recettes prises en compte dans le calcul du potentiel financier (DMTO et TLPE)
- Simplification du mode de calcul de l'effort fiscal

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027 (aucun impact sur les dotations 2022).

## SITUATION FINANCIERE FIN 2021

Après avoir déjà fortement impactée le budget 2020, à hauteur de plus de 7.7 M€, la crise sanitaire engendre à nouveau des conséquences sur les finances de la communauté d'agglomération sur l'année 2021. Son impact est estimé à plus de 6M€ en additionnant les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires notamment pour mettre en œuvre différents plans de soutien.

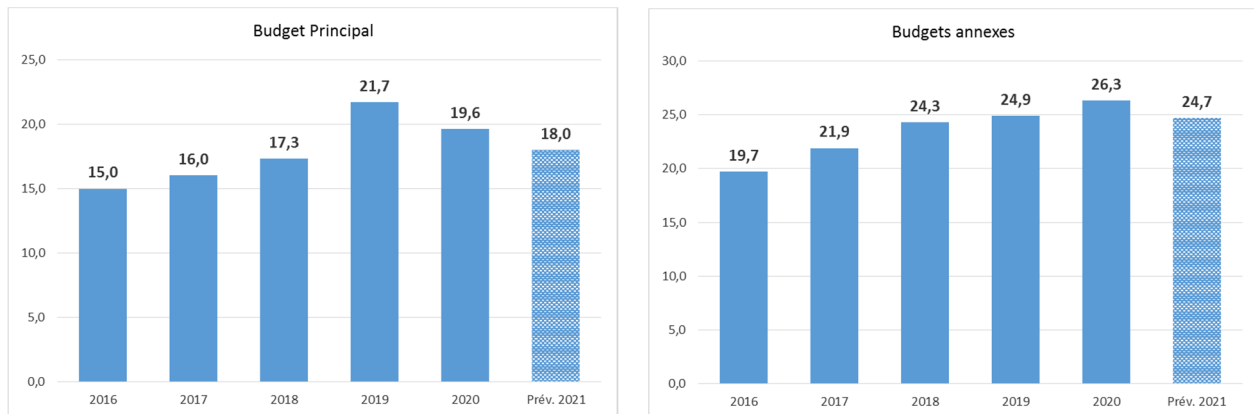
Concernant les recettes, la perte s'élève à plus de 2.5 M€ (contre 4 M€ sur l'année 2020), majoritairement liée aux diminutions constatées sur les recettes commerciales et tarifaires (2.2 M€). Les secteurs les plus impactés concernent le transport avec une perte d'environ 1 M€ sur les recettes voyageurs, et les piscines avec une diminution de recettes constatée de l'ordre de 1.1 M€.

Au niveau des dépenses, la communauté d'agglomération a depuis le début de l'épidémie COVID19 mis en œuvre différents plans de soutien aux secteurs fortement impactés par la crise sanitaire. Ainsi, 2.8 M€ ont été versés aux entreprises, associations, ou étudiants pour les accompagner sur l'année 2021. La Communauté d'Agglomération a également financé une partie du déploiement des centres de vaccination à hauteur de plus de 0.8 M€.

L'impact financier de cette crise sanitaire a pu être supporté par la communauté d'agglomération grâce à sa bonne santé financière, et aux résultats excédentaires des années passées.

Une baisse de l'autofinancement est néanmoins constatée sur l'exercice 2021. Ainsi sur le budget principal, l'autofinancement devrait diminuer de 1.6 M€ et se situer autour de 18M€ à la fin de l'année 2021. Hors impact Covid19, l'épargne brute aurait été proche de 21M€. Sur les budgets annexes, globalement une baisse de 1.6M€ est constatée principalement liée aux budgets annexes mobilité transports, et gestion des déchets.

## Autofinancement sur la période 2016 -2021



Au niveau des investissements, et malgré la situation sanitaire, l'année 2021 est marquée par un très haut niveau de dépenses. 73 M€ auront été investis sur le territoire, notamment au travers des travaux sur le pôle d'échange multimodal de la gare, le PAPI Port Neuf, les travaux de modernisation de l'unité de valorisation des déchets, ou le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces travaux ont pu majoritairement être financés par l'autofinancement et les résultats des années passées. Seul un emprunt de 2 M€ a été nécessaire pour financer les travaux liés au budget annexe projets urbains. L'encours de dette s'élève à fin 2021 à 47 M€ en baisse de 4.9 M€ par rapport à 2020. La capacité de désendettement se situe autour de 1.1 années (contre 5 ans en moyenne pour les agglomérations).

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Sur l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), les prévisions budgétaires ont été élaborées sur 6 années en fonctionnement et investissement (2022-2027).

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 se concentrent sur 3 axes majeurs :

- Des orientations budgétaires tournées vers la transition écologique du territoire  
De nombreuses actions tournées vers la transition écologique seront programmées sur l'année 2022, au travers du projet LRTZC (plateforme de la rénovation énergétique, ou numérique responsable), mais également sur l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération : investissements majeurs dans la mobilité, développement des énergies renouvelables, fonds de soutien à la transition écologique des entreprises, accompagnement à la conversion biologique en matière d'agriculture périurbaine, ...
- Une politique volontaire en matière d'habitat  
La communauté d'agglomération va consacrer des moyens financiers conséquents en matière d'habitat sur l'année 2022. Près de 7M€ seront dédiés à l'accompagnement à la production de logements sociaux sur le territoire, et 0.8M€ à la poursuite des actions en faveur de l'accession sociale à la propriété. L'agglomération poursuivra également

son accompagnement sur le PRU de Villeneuve les Salines, ou sur les différents projets urbains du territoire.

- Un programme d'investissements ambitieux pour l'année 2022  
124 M€ sont programmés sur l'année 2022. Ces investissements permettent de finaliser les travaux engagés sur le PEM Gare, le PAPI Port Neuf, ou l'avenue Simone Veil. Des investissements importants seront également prévus pour accompagner la politique de l'habitat, le développement des pistes cyclables, ou le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

## BUDGET PRINCIPAL

### **A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 101 M€, soit une hausse de 3M€ par rapport à l'année 2021 (+3%). Cette dynamique sur les recettes s'explique principalement par la mise en œuvre de la taxe GEMAPI sur l'année 2022 à hauteur de 1.5M€. Une augmentation du reversement de TVA (compensation de la suppression de la Taxe d'habitation) est également attendue à hauteur de 1.1 M€ (soit 5%). Pour l'année 2023 et suivantes, une dynamique autour de 1.2% est prévue globalement sur les recettes.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Malgré la stabilité de l'enveloppe au niveau national, une diminution de la DGF de la Communauté d'Agglomération est envisagée sur l'année 2022. Elle devrait s'élever à 17.5 M€ en baisse de 0.2M€ par rapport à 2021. Cette diminution porte uniquement sur la dotation de compensation, dotation qui est utilisée, au niveau national, pour financer la péréquation entre les collectivités.

Pour les années 2023 et suivantes, une réduction de DGF de 0,2 M€ par an est estimée.

- Fiscalité Économique

La fiscalité économique est constituée de la Cotisation Économique Territoriale (CFE et CVAE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Une recette de 34 M€ est attendue pour l'année 2022 sur la fiscalité économique, montant quasiment identique à celui de l'année 2021.

S'agissant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le taux restera inchangé pour 2022 (25.97%). Une augmentation de ce produit est envisagé à hauteur de 2.5% (+450 K€), principalement liée aux nouvelles implantations d'entreprises, et à la revalorisation des bases d'impositions prévue en loi de finances. La CVAE est attendue en baisse sur 2022 de plus de 0.5M€, en effet, la CdA va constater l'impact de la crise sanitaire 2020, du fait du décalage de 2 ans entre les déclarations des entreprises et le versement de la taxe.

Concernant les IFER, et la TASCOM, une quasi stabilité des recettes est prévue, l'agglomération de la Rochelle n'ayant aucun pouvoir de taux sur ces taxes.

- Fiscalité Ménages

Depuis l'année 2021, la fiscalité ménages est exclusivement constituée des taxes foncières pour un montant total d'environ 1 M€ (stable par rapport à 2021).

La taxe d'habitation est, depuis 2021, compensée par le reversement d'une fraction de la TVA, indexée sur l'évolution de cette taxe au niveau national. La communauté d'agglomération devrait donc percevoir pour 2022, 24M€ de TVA, en hausse de 5% par rapport à 2021.

Sur l'année 2022, et face à la montée en puissance des charges liées à la GEMAPI (travaux de protection, gestion des marais, ...), la Communauté d'Agglomération va instaurer la taxe GEMAPI à hauteur de 1.5 M€. Cette taxe sera répartie sur les autres impôts, à savoir la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises.

- Taxe de séjour

Afin de financer la compétence « promotion du tourisme », la Communauté d'Agglomération a instauré une taxe de séjour communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette recette d'environ 3M€ sur une année classique, se situe autour de 2.7 M€ en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. Pour 2022, un produit de 3 M€ est attendu, recette fortement liée à l'évolution de la crise sanitaire. Sur les années 2023 et suivante, une nouvelle dynamique est attendue.

- Autres recettes

Les recettes tarifaires sont principalement composées des recettes piscines. Elles devraient s'élever à 0.8 M€ sur l'année 2021 (en baisse de plus de 1 M€ par rapport à une année classique). Pour l'année 2022, une recette autour de 1.6 M€ est attendue. Ces recettes seront néanmoins fortement soumises aux conditions d'exploitation de ces équipements sur l'année à venir.

## **B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement vont s'élever à 83 M€. Si l'on neutralise les dépenses liées à la crise sanitaire, le projet LRTZC, et les nouvelles mutualisations de services, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1.8% entre 2021 et 2022, hausse essentiellement portée par l'évolution de la masse salariale et celle des dépenses à caractère général afin de développer les compétences communautaires.

Pour les années 2023 et suivantes, l'évolution annuelle des dépenses est limitée autour de 1,2%..

- Intérêts de la dette

Ils pèsent moins de 0.2M€ sur l'année 2022, en très légère augmentation par rapport à 2021.

Fin 2021, l'encours de dette du budget principal devrait diminuer de 1.8 M€ et se situer autour de 15.6 M€ (aucun emprunt sur 2021). Cependant, face aux investissements importants à financer sur l'année 2022, de nouveaux emprunts devront être contractualisés en fin d'année, aussi la charge de la dette devrait légèrement repartir à la hausse. Cependant, les taux d'intérêt extrêmement bas actuellement (moins de 1%) permettent de limiter fortement la charge d'intérêt. Les intérêts devraient néanmoins continuer à augmenter dans les années à venir du fait des nouveaux emprunts qu'il sera nécessaire d'engager pour financer les projets structurants du territoire.

- Masse salariale

La masse salariale « brute » du budget principal s'élève à 32.3 M€ sur l'année 2022, soit une hausse brute de 6% par rapport à 2021. Cette augmentation est principalement liée à la mise en œuvre de la Direction générale Mutualisée (financée pour partie par la ville de La Rochelle), au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à la création de différents postes (7 au total) pour accompagner certains secteurs en tension (3 postes relatifs à l'urbanisme), ou faire face à des contraintes réglementaires (équipements aquatiques).

En raisonnant en « net », c'est-à-dire en déduisant l'ensemble des remboursements perçus par la CdA sur la masse salariale, celle-ci présente une évolution de 2.5 %.

- Subventions

Elle s'élèveront pour l'année 2022 à 11 M€. Aucune indexation n'est envisagée pour 2022 concernant les subventions ordinaires, elles seront donc reconduites aux montants versés en 2021.

- Reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation et DSC)

Ils s'élèvent à 10.2 M€ pour l'année 2022, stable par rapport à 2021.

- Charges des budgets annexes

Elles s'élèvent à 4.4 M€ en 2022, stable par rapport à 2021. Ces participations concernent les budgets annexes développement économique (3 M€), Mobilité Transports (1 M€), et l'office de tourisme communautaire de Chatelaillon.

- Dépenses à caractère général (hors piscines et GEPU)

Les charges à caractère général sont en augmentation de 1 M€ sur le budget principal entre 2021 et 2022. La hausse mécanique de certaines charges notamment face à une reprise de l'inflation (fluides, entretien des bâtiments, ...) explique une partie de cette évolution. L'autre partie est liée au développement des compétences communautaires sur l'année 2022 : plan alimentation territoriale, fonctionnement du démonstrateur H2, nouvelles actions tourisme, entretien des ouvrages de protection des inondations, ...

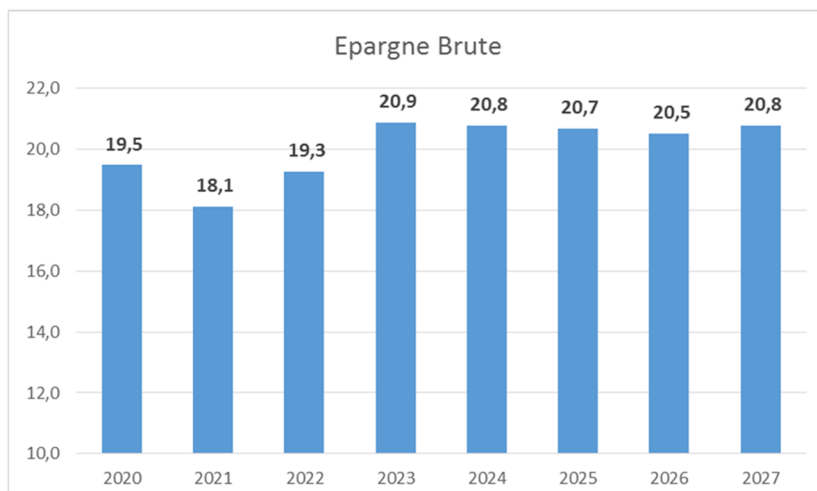
Sur les années 2022 et suivantes, une indexation au niveau de l'inflation est envisagée.

- Autofinancement

Face à une dynamique de recettes retrouvée, et à la diminution des charges nouvelles liées aux différents plans de relance, l'autofinancement sera en augmentation sur l'année 2022. Il s'élèvera à 19.3 M€ (soit une hausse de 1.2 M€).

A partir de 2023, un rebond est attendu sur l'autofinancement, il devrait se situer au minimum à 20.5 M€. Cette hausse est essentiellement liée à la fin des plans de relance, et au retour d'une dynamique sur la CVAE après la baisse prévue sur l'année 2022.

### Autofinancement prévisionnel sur la période 2020-2027





## C – INVESTISSEMENT

Hors mouvements financiers, 78.5 M€ de dépenses d'investissement sont programmées sur l'exercice 2022.

Les principales dépenses concernent la politique de l'habitat et du logement (7.6 M€), la mobilité au travers des pistes cyclables (4.8 M€), ou la fin des travaux du Pôle d'échanges de la Gare (9.4 M€). Des investissements sont également programmés pour accompagner l'opération PRU de Villeneuve les Salines (3.5 M€), l'acquisition du bâtiment Chasseloup Laubat (7.3M€) afin d'y installer le futur conservatoire, ou la participation aux travaux de réhabilitation du Port de pêche (1.8 M€).

Ces dépenses d'investissement sont financées principalement par l'autofinancement, les excédents des années précédentes et les subventions reçues. Le solde sera financé par un emprunt d'un montant maximum de 20 M€. La capacité de désendettement se situera autour de 1.7 années pour 2022.

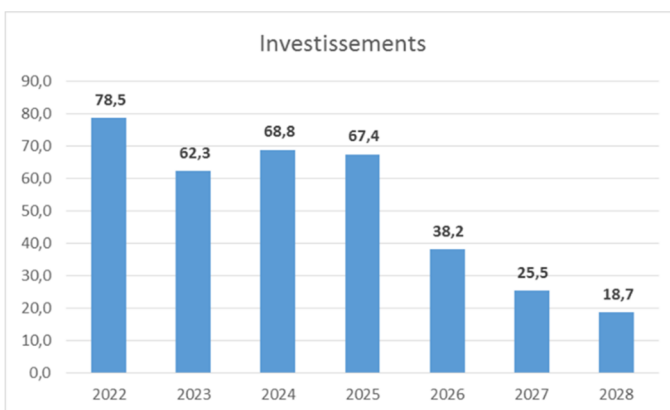
Sur la période 2022-2028, la programmation pluriannuelle des investissements est estimée à 350 M€. Le financement de ces investissements reposera à 42 % sur l'autofinancement, 26% sur les recettes d'investissements (subventions, cessions, ..), et 32% par l'endettement.

Face aux investissements importants prévus au PPI sur les 4 prochaines années, l'endettement pourrait ainsi passer à plus de 85M€ en 2025, soit une capacité de désendettement à 4,2 années.

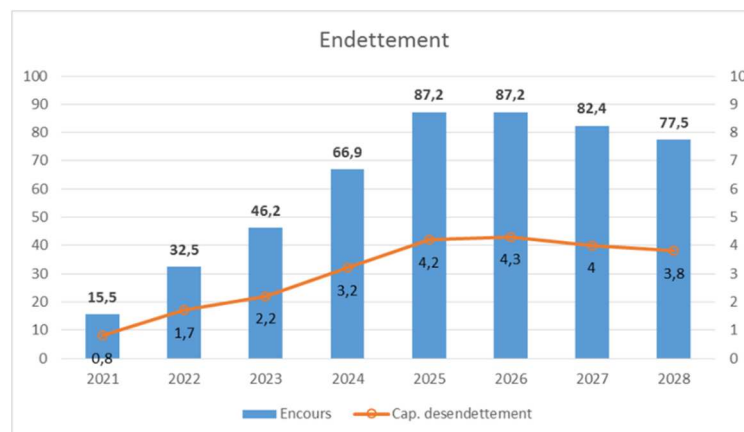
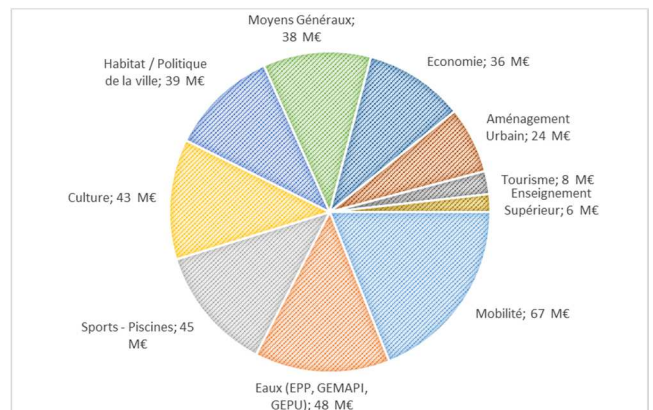
Afin de limiter la hausse de l'endettement, il est proposé de fixer un montant maximum d'encours à 80 M€ (soit une capacité de désendettement autour de 4 années)

Pour cela, le PPI devra être revu dans le courant du 1er semestre 2022 afin de prioriser et lisser certains investissements.

Investissements en M€



Répartition par politiques publiques (2022-2028)



## BUDGETS ANNEXES

### A- Budget Annexe Eau Potable

Depuis le 1er janvier 2021, et suite à la sortie de Eau17, les masses financières du budget annexe eau potable ont fortement évoluées. Sur 2022, les recettes s'élèveront à 17,5 M€, pour 11,5 M€ de dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes, la vente d'eau aux usagers représente près de 11 M€ pour l'année 2022. Les tarifs resteront inchangés sur l'année 2022, dans l'attente de la fin de la DSP sur la partie nord de l'agglomération (fin 2022). Une réflexion sera menée sur l'année afin de mettre en œuvre la future convergence tarifaire sur les 28 communes à compter de l'année 2023

Sur la partie dépenses de fonctionnement, les principaux postes concernent la masse salariale (2.5 M€, en hausse de 300 K€ suite à l'intégration des postes nécessaires à l'exploitation de la compétence sur le secteur « ex RESE »), l'achat d'eau à Eau17 pour 2.5 M€, ou le contrat d'exploitation de l'usine de Coulonge.

Globalement sur le budget eau potable, un autofinancement de 6 M€ est attendu sur l'exercice 2022, en légère augmentation par rapport à 2021

Des investissements à hauteur de 9 M€ sont programmés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, financés par l'autofinancement et les excédents de l'année passée. Aucun emprunt n'est nécessaire.

Sur la période 2022-2028, des investissements sont prévus à hauteur de 74 M€, notamment sur la réhabilitation des réseaux d'eau (40 M€), l'usine de production d'eau de Coulonge (15M€), ou le réhabilitation des réservoirs (10 M€)

### B- Budget Annexe Assainissement

Sur l'année 2022, une hausse de 2% des tarifs de la redevance assainissement est envisagée afin de tenir compte de l'évolution annuelle des coûts d'exploitation (fluides, maintenance, ...), mais également pour maintenir une forte capacité d'investissements.

Cette indexation des tarifs ainsi que les nouvelles constructions permettent une hausse des recettes d'environ 800 K€ sur l'année 2022. La redevance assainissement représente 84% des recettes totales du budget et est estimée à 18.2 M€ sur l'année 2022.

Les charges du budget assainissement sont en augmentation de 2.3 % (+0.3M€) par rapport à 2021. La diminution constatée sur les intérêts de la dette, ainsi que la maîtrise de la masse salariale, permettent d'atténuer certaines hausses mécaniques de dépenses (fluides, traitement des boues, maintenance, notamment).

L'autofinancement devrait se maintenir à un haut niveau, soit environ 9.2 M€ (il représente plus de 40% des recettes de fonctionnement de l'exercice). L'autofinancement devrait se stabiliser autour de 9.5 M€ sur les années 2023 et suivantes.

Sur l'année 2022, les investissements sont estimés à 12.5 M€ avec notamment des travaux de raccordement du bassin de collecte de la STEP d'Aigrefeuille vers celle de Chatellaillon (1.3M€), des travaux sur le poste de pompage de Porte Dauphine (1.2M€), et un effort important sur les travaux de renouvellement des réseaux et postes de pompage (8.4 M€).

Afin de financer ces investissements, aucun emprunt ne devrait être nécessaire, l'autofinancement et les excédents permettent de couvrir les dépenses d'investissement. Suite



au désendettement de ce budget sur les 2 dernières années, l'encours de dette se situera autour de 18 M€ fin 2022.

Sur les années 2023 et suivantes, un niveau d'investissements important sera nécessaire afin de faire face au renouvellement des réseaux et à la mise en œuvre du nouveau schéma directeur assainissement (plus de 100 M€ sur la période 2022-2027). L'encours de dette remontera légèrement pour se situer autour de 22 M€ à fin 2027.

### **C- Budget Annexe Gestion des déchets**

Depuis 2017, et suite à la diminution importante des ventes de matières recyclées et une hausse des contrats de prestations de collecte et traitement, le budget connaît une diminution de son épargne brute (-2 M€ depuis 2017). Sur l'année 2021, un déficit d'environ 1M€ était envisagé au moment de l'élaboration du budget. Suite à une très forte hausse des ventes de matières (notamment le carton), l'équilibre du budget pourra être atteint en fin d'année.

S'agissant de l'année 2022, une hausse importante des charges est constatée (+1.7 M€ par rapport à 2021). Cette augmentation est essentiellement liée à la forte indexation des contrats de collecte et traitement des déchets. Parallèlement, les recettes de fonctionnement, hors TEOM, sont relativement stables (vente de matières, Eco-organismes, ...).

Face à cette stagnation des recettes, et cette dynamique des charges, l'autofinancement dégagé sur le budget gestion déchets en 2022 n'est pas suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements, un écart de 0.9 M€ est constaté. Sur les années 2023 et suivantes, cet écart va s'accroître pour atteindre plus de 3M€ du fait de la hausse programmée de certaines dépenses (TGAP, indexation des contrats) et de nouvelles obligations réglementaires (collecte des bio-déchets à partir de 2024).

Ainsi, face à ces difficultés budgétaires, mais également devant les nombreuses incertitudes entourant ce budget, il est proposé d'actionner 3 leviers :

- Une hausse modérée du taux de TEOM sur 2 années : 2% en 2022 (soit un taux à 9,31%), et 2% en 2023 (taux à 9,50%), à ajuster en fonction de la situation financière fin 2022
- Une mise en œuvre de la redevance spéciale administrations et entreprises à partir de 2023 et de façon progressive sur 3 années (800 K€ de recettes estimées en 2025), sous réserve d'un validation de la stratégie déchets début 2022
- Une utilisation des provisions à hauteur de 8,2 M€ pour combler le déficit résiduel (le solde sera affecté à l'investissement, soit 6,4 M€)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2022 sont estimées à hauteur de 8.7 M€ et concernent principalement la fin des travaux du centre de valorisation des déchets de Laleu (0.4M€), les travaux de mise aux normes et modernisation sur l'UVE (4 M€), ou des acquisitions de matériels de pré-collecte (bac, composteurs, conteneurs, ...).

Ces investissements sont intégralement financés par l'autofinancement et la reprise des excédents des années antérieures.

### **D- Budget Annexe Mobilité transports**

Le budget mobilité transports a été fortement impacté par la crise sanitaire sur les années 2020 et 2021, avec notamment une diminution conséquente des recettes voyageurs (-1.8M€ en 2020 et -1 M€ en 2021). Le versement mobilité a par contre retrouvé une dynamique en 2021, le montant encaissé devrait être supérieur à celui de l'année 2019 (+600 K€, soit +2.5%).

Sur l'année 2022, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2 % (soit +0.8 M€). Cette hausse s'explique par des recettes voyageurs qui devraient quasiment retrouver le niveau d'avant crise (-0.2M€).

Les dépenses sont en augmentation de 765 K€ (soit 2%). Elles concernent essentiellement les contrats de prestations avec les opérateurs de réseau (bus, vélo, bateaux, auto-partage) qui subissent une indexation entre 2021 et 2022. Des dépenses supplémentaires sont aussi prévues sur le budget 2022 pour faire face à la mise en œuvre progressive du transports des élèves assis, ou la desserte complémentaire du PEM.

Au global, grâce à la dynamique de recettes retrouvée, notamment sur le versement mobilité, l'autofinancement devrait se stabiliser autour de 4.3 M€, et être suffisant pour couvrir la contrainte réglementaire du financement des dotations aux amortissements. Malgré une diminution de l'autofinancement envisagée sur les années 2023 et 2024, celui-ci restera suffisant pour équilibrer le budget.

A compter de 2025, et face aux investissements importants à venir sur ce budget (bus, dépôts, voies BHNS, ...), l'endettement va augmenter. L'autofinancement sera alors insuffisant, aussi un nécessaire réajustement du budget sera nécessaire (offre de services, politique tarifaire, recettes complémentaires).

Les dépenses d'investissements sur l'année 2022 sont estimées à 6 M€ et concernent principalement le renouvellement du matériel roulant et le déploiement de la billettique. Ces investissements sont financés exclusivement par l'autofinancement et les excédents des années passées.

#### **E- Budget Annexe Développement économique**

Ce budget annexe développement économique regroupe principalement les dépenses et recettes liées à la construction et à la gestion des bâtiments à vocation économique (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de soutien à l'innovation et d'animation des filières économiques.

Sur l'année 2021, une diminution de recettes de 440 K€ a été constatée suite à la décision d'exonérer de loyers certaines entreprises hébergées dans les pépinières et hôtels d'entreprises qui avaient dû interrompre leurs activités pendant la crise sanitaire. Pour l'année 2022, les recettes locatives devraient retrouver le niveau de 2019, à savoir 2.1M€.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse pour l'année 2022 du fait d'une optimisation des dépenses liées à la gestion du patrimoine économique.

Au global, l'autofinancement devrait se situer autour de 1.8 M€ pour 2022 et permet d'autofinancer intégralement (avec les excédent antérieurs) le programme d'investissements de l'année (2.3M€ prévus, essentiellement pour des travaux sur le patrimoine économique)

#### **F- Budget Zones d'activités économiques**

Sur le budget annexe zones d'activités économiques des investissements sont programmés sur l'année 2022 à hauteur de 2.5 M€ (Zone de l'Aubreçay, Atlantech, Sainte Soulle notamment). Des cessions foncières sont estimées à hauteur de 3.3M€.

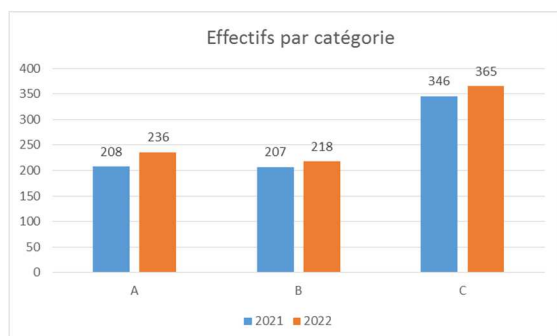
## ELEMENTS SUR LA MASSE SALARIALE

Sur le budget général, la masse salariale 2022 s'élèvera à 46.1 M€, en augmentation nette (déduction faite des recettes perçues) de 1 M€ (+2.8%). Cette hausse est due à plusieurs facteurs :

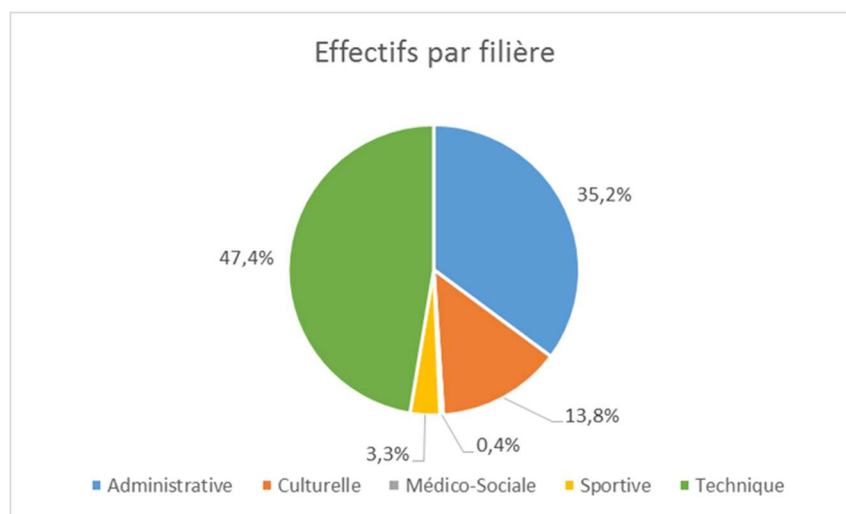
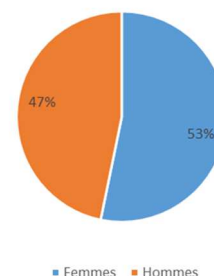
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de 1,2 %
- L'évolution de la compétence Eau Potable, et notamment l'impact en année pleine des créations de postes nécessaires à l'exploitation sur le secteur « ex RESE »
- La création de postes sur le budget annexe déchets pour accompagner la mise en œuvre progressive de la future stratégie déchets (bio déchets, tarification incitative)
- La création de 7 postes sur le budget principal pour accompagner certains secteurs en tension (3 postes relatifs à l'urbanisme), ou faire face à des contraintes réglementaires (Equipements aquatiques).

Pour mémoire, le temps de travail effectif des agents de l'agglomération est fixé depuis 2017 à 1 607 heures, il est donc conforme à la réglementation.

### Quelques éléments sur la répartition des effectifs (819 agents)

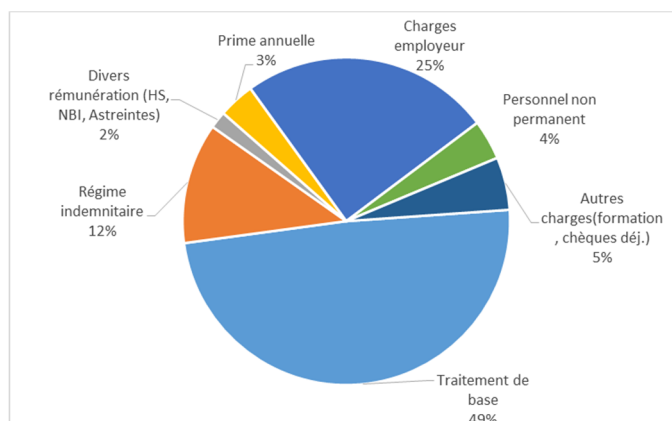


Effectifs par genre



## Répartition de la masse salariale par type de dépenses :

	Prévisions 2022	
	En K€	
Traitement de base	22 595 100	49,0%
Régime indemnitaire	5 500 000	11,9%
Divers rémunération (HS, NBI, Astreintes, ...)	780 000	1,7%
Prime annuelle	1 650 000	3,6%
Charges employeur	11 400 000	24,7%
Personnel non permanent	1 817 000	3,9%
Autres charges (formation, chèques déj., ...)	2 401 700	5,2%
<b>TOTAL</b>	<b>46 143 800</b>	
<small>*Dont 110 K€ pour les heures supp, 150 K€ NBI</small>		



## ELEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

A la fin de l'année 2021, l'encours de dette s'élève à 46.8 M€, en hausse de 4.9M€ sur le budget général. Dans le détail, sur le budget principal, aucun emprunt ne sera encaissé d'ici la fin d'année, l'encours de dette diminue de 1.8M€ et se situe à 15.6 M€. La capacité de désendettement est inférieure à une année.

Sur les budgets annexes, un emprunt de 2M€ sera comptabilisé sur le budget annexe projets urbains en 2021. Malgré cette contractualisation, l'encours de dette est en diminution de 3.1 M€ sur les budgets annexes.

Au global, la capacité de désendettement sur le budget général fin 2021 s'élève à 1.1 années, soit largement inférieure à la moyenne des autres agglomérations (5 ans).

Pour 2022, et afin de financer les projets structurants du territoire (PEM, acquisition du bâtiment Chasseloup Laubat, pistes cyclables, projets urbains, ...), un nouvel emprunt d'un montant maximum de 20 M€ sera nécessaire sur le budget principal (le montant sera ajusté au regard de l'avancée des travaux). L'encours de dette devrait ainsi progressivement augmenter jusqu'en 2025, la capacité de désendettement restera néanmoins autour de 4 années.

Sur les budgets annexes, une diminution de l'encours est programmée sur les années 2022 et 2023 (-8 M€ sur les 2 années). Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur cette période. Un nouvel endettement est néanmoins envisagé à compter de l'année 2024 sur les budgets assainissement, déchets et transports afin de financer les investissements importants à venir.